



Automne 1993 (Vol. 5, N° 3) numéro d'article 4

Les parents occupés et le partage des travaux domestiques

Katherine Marshall

Si la division du travail au sein de la main-d'œuvre rémunérée a reçu beaucoup d'attention, on s'est relativement peu penché sur la division du travail à la maison. Ce dernier aspect préoccupe particulièrement les femmes parce que, traditionnellement, ce sont elles qui ont toujours assumé les tâches ménagères. Maintenant que la majorité d'entre elles ont en outre un emploi à l'extérieur du foyer, une question importante se pose : comment, parmi leurs responsabilités professionnelles et parentales, les familles orchestrent-elles les travaux domestiques?

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) réalisée par [Statistique Canada](#) en 1990¹, ce sont surtout les couples où les deux conjoints travaillent à temps plein à l'extérieur du foyer qui partagent les tâches ménagères. Mais, même chez ces couples, la répartition des travaux domestiques est loin d'être égale. Le partage des tâches semble plus courant chez les jeunes couples instruits ayant peu d'enfants. De plus, la probabilité de partage des tâches entre les deux conjoints augmente en fonction du revenu de la femme. Enfin, il semble que la satisfaction des conjoints dans différents aspects de leur vie soit liée à la façon dont ils divisent la responsabilité des travaux domestiques.

Les deux conjoints travaillent dans la plupart des couples

Parvenir à concilier les obligations familiales et professionnelles est devenu un défi que doivent relever plus de couples canadiens que jamais auparavant. En 1990, 71 % des couples ayant à la maison des enfants de 18 ans ou moins comptaient deux soutiens (chaque conjoint exerçait au moins un emploi à l'extérieur du foyer). À titre de comparaison, il y a à peine un peu plus de 20 ans, cette proportion était de

30 % seulement ▼[2](#).

En 1990, l'homme et la femme travaillaient tous deux à temps plein dans 51 % des familles biparentales. Dans 19 % des cas, l'homme travaillait à temps plein et sa conjointe, à temps partiel ([graphique A](#)). La part occupée par les familles comptant un seul soutien où l'homme exerçait un emploi à temps plein et où la femme n'avait pas d'emploi rémunéré, était de 27 % ▼[3](#).



Graphique A La majorité des parents travaillaient à temps plein.

Source : Enquête sociale générale de 1990

Division traditionnelle du travail

Selon les résultats de l'ESG de 1990, l'attribution des travaux ménagers semble se faire de façon tout à fait traditionnelle. Pour les besoins de cet article, les travaux ménagers consistent en la préparation des repas, la vaisselle ainsi que le ménage et la lessive (voir [Définition et mesure des travaux domestiques](#)). Les femmes semblent devoir assumer les principales responsabilités de ces tâches qui doivent être effectuées sur une base régulière et qui comptent pour 78 % de tous les travaux ménagers (voir [Emploi du temps](#)). En revanche, les hommes se chargent des réparations, de l'entretien et du travail à l'extérieur, toutes des tâches qui doivent être accomplies moins souvent (voir [Un travail d'homme](#)). Comme l'ESG de 1990 ne comportait aucune question directe permettant de déterminer qui avait la responsabilité des soins aux enfants, nous n'analysons pas cette activité en tant que telle dans cet article. Il convient toutefois de noter que la population étudiée est constituée uniquement de couples ayant des enfants à la maison et qu'il est généralement reconnu que la présence d'enfants dans un ménage accroît la quantité de travaux ménagers.

Le niveau d'activité sur le marché du travail des femmes détermine dans quelle mesure celles-ci assument principalement les tâches domestiques. En effet, plus leur participation au marché du travail augmente, moins elles s'occupent seules des tâches ménagères - sans toutefois que la contribution de leur conjoint augmente suffisamment pour égaler la leur ([tableau 1](#)). Par exemple, 89 % des femmes qui n'avaient pas d'emploi rémunéré (ou inactives) s'occupaient seule de la préparation des repas, comparativement à 86 % des femmes qui travaillaient à temps partiel et à 72 % de celles qui exerçaient un emploi à temps plein.



Tableau 1 **Responsabilité en ce qui a trait aux tâches ménagères chez les parents de moins de 65 ans, selon la situation du couple vis-à-vis de l'activité sur le marché du travail, 1990**

Source : *Enquête sociale générale de 1990*

Les hommes dans les familles où les deux conjoints travaillaient à temps plein participaient plus aux tâches ménagères que les autres hommes, mais ils étaient quand même relativement peu nombreux à le faire. C'est la vaisselle qui venait au premier rang des tâches que ces hommes partageaient (15 %) ou qu'ils assumaient seuls (16 %). Une proportion légèrement inférieure d'entre eux (12 %) participaient à la préparation des repas ou s'acquittaient seuls de cette tâche (13 %). Et, même si 13 % des hommes participaient au ménage et à la lessive, il s'agissait des tâches que les hommes prenaient le moins fréquemment en charge (7 %).

On n'observe quasiment aucune différence entre les femmes qui travaillaient à temps partiel et les inactives pour ce qui est de la responsabilité en matière de tâches ménagères.

Parents actifs à temps plein

La division des travaux domestiques dans les familles où les deux conjoints travaillent à temps plein mérite qu'on s'y attarde particulièrement, puisque la moitié des couples ayant des enfants de 18 ans ou moins font maintenant partie de cette catégorie. En général, ces parents ont moins de temps à consacrer aux tâches ménagères que ceux ayant un autre régime de travail. Par définition, les couples où les deux conjoints travaillent à temps plein s'écartent des rôles traditionnels du fait que la responsabilité du travail rémunéré y est partagée. Par conséquent, on pourrait s'attendre à ce que ces couples dérogent également à la division traditionnelle des travaux domestiques en partageant les tâches ménagères.

Or, il n'en est rien. Dans la plupart des familles où les deux conjoints travaillaient à temps plein, c'est à la femme qu'incombait principalement la responsabilité des travaux domestiques [▼4](#). La majorité (52 %) de celles qui détenaient un emploi à temps plein avaient la charge complète des tâches domestiques, tandis que 28 % étaient responsables de la plupart de ces travaux ([graphique B](#)). Seulement 10 % des couples comptant deux soutiens partageaient les tâches ménagères également. Chez les 10 % des couples restants, c'est l'homme qui assumait en tout ou en partie cette responsabilité.



Graphique B Dans les couples où les deux conjoints travaillaient à temps plein, la responsabilité des tâches ménagères incombait majoritairement aux femmes.

Source : Enquête sociale générale de 1990

Qui partage ... et qui ne partage pas?

Seule une petite minorité de couples où les deux conjoints travaillaient à temps plein divisaient les travaux domestiques de façon égale. En quoi ces couples se distinguent-ils de ceux qui font un partage moins équitable?

Plusieurs caractéristiques étaient associées à la probabilité que les hommes participent davantage aux tâches ménagères - ou, plus précisément, que les femmes ne soient pas les seules en charge des travaux domestiques ([graphique C](#)). Par exemple, plus les conjoints étaient jeunes, moins la femme risquait d'être la seule à assumer la responsabilité des travaux domestiques. La proportion de femmes dans les couples où les deux conjoints travaillaient à temps plein et qui s'acquittaient seules des tâches ménagères quotidiennes était de 47 % chez les femmes de moins de 35 ans, comparativement à 69 % chez celles de 45 à 64 ans. La situation était à peu près la même quand on considérait l'âge du conjoint.



Graphique C La responsabilité des femmes en matière de travaux domestiques variait en fonction des caractéristiques du couple.

Source : Enquête sociale générale de 1990

Le nombre d'enfants dans le ménage influait aussi sur les responsabilités en matière d'activités ménagères. Dans les couples d'actifs, la proportion de femmes responsables de toute la charge des travaux domestiques passait de 44 % chez celles qui avaient un enfant à la maison à 83 % chez celles qui en avaient quatre ou plus. Ces chiffres suggèrent que lorsqu'il y a un surcroît de travail, comme c'est le cas quand il y a plusieurs enfants à la maison, ce sont surtout les femmes qui l'assument.

En outre, les femmes détenant un emploi qui vivaient en union libre étaient proportionnellement un peu moins nombreuses que les femmes mariées à s'acquitter de toutes les tâches ménagères. C'était en effet le cas de 46 % des femmes vivant en union libre, comparativement à 52 % des femmes mariées.

Le niveau d'instruction des deux conjoints était également lié à la répartition des travaux domestiques : plus le couple était scolarisé, moins la femme assumait seule la responsabilité des tâches ménagères. Par exemple, dans 58 % des ménages où la femme n'avait pas de diplôme d'études secondaires, elle était la seule à s'occuper des tâches ménagères quotidiennes, tandis que dans les ménages où la femme possédait un diplôme universitaire, le pourcentage correspondant était de 45 %. La situation était similaire quand on tenait compte du niveau d'instruction du conjoint.

Le lien entre la responsabilité des tâches ménagères et le revenu n'était pas le même pour les femmes et pour leurs conjoints. Plus le revenu de la femme augmentait, plus la probabilité que la responsabilité des tâches incombe à elle seule diminuait. Par contre, plus les hommes avaient un revenu élevé, plus la proportion de conjointes assumant seules la responsabilité des travaux domestiques était grande.

Partage et satisfaction

La façon dont la responsabilité des travaux domestiques est divisée dans les couples où les deux conjoints travaillent à temps plein est apparemment liée à leur satisfaction dans plusieurs aspects de leur vie, soit la répartition des tâches ménagères, le temps libre pour d'autres activités et l'équilibre entre le travail et la famille [▼ 5](#).

La majorité des couples d'actifs ont indiqué qu'ils étaient satisfaits de la répartition des tâches ménagères dans leur foyer. Toutefois, ce sont les femmes (98 %) et les hommes (97 %) qui partageaient les travaux domestiques également avec leur conjoint qui ont exprimé la plus grande satisfaction à cet égard ([graphique D](#)). On ne s'étonnera pas de constater qu'une très forte proportion (94 %) de conjoints qui participaient peu aux tâches ménagères se sont aussi déclarés satisfaits de cette répartition des tâches. Par ailleurs, les conjoints à qui incombait l'entière responsabilité des travaux domestiques avaient le plus faible niveau de satisfaction : celui-ci était de 75 % chez les femmes et de 88 % chez les hommes.



Graphique D **La responsabilité en matière de travaux domestiques influait sur la satisfaction personnelle des membres de couples d'actifs.**

Source : Enquête sociale générale de 1990

Une proportion assez forte de couples d'actifs ont indiqué ne pas avoir suffisamment de temps pour se livrer à d'autres activités. Toutefois, la satisfaction à cet égard était également liée à la prise en charge des tâches ménagères par le conjoint. Ainsi, les personnes proportionnellement les plus nombreuses (au moins 70 %) à être satisfaites du temps consacré à d'autres activités étaient celles qui participaient peu

aux tâches ménagères. À titre de comparaison, seulement 58 % des femmes qui avaient entièrement la responsabilité des tâches ménagères et 54 % des hommes qui assumaient la plupart de cette responsabilité ont exprimé la même opinion. Les couples d'actifs qui partageaient les tâches ménagères se sentaient aussi, en général, pressés par le temps, seulement 58 % des femmes et 63 % des hommes dans cette situation étaient satisfaits du temps qu'ils consacraient à d'autres activités.

La répartition de la responsabilité des tâches ménagères n'influe pas sur l'opinion des couples d'actifs quant à l'équilibre entre leur emploi et leur famille. Indépendamment de la façon dont les travaux domestiques étaient divisés, environ 80 % des hommes et des femmes étaient satisfaits de cet équilibre.

Sommaire

Selon l'Enquête sociale générale de 1990, les femmes qui exercent un emploi à temps plein ont un peu moins la responsabilité des tâches ménagères que celles qui travaillent à temps partiel ou qui s'occupent du foyer à temps plein. Cependant, si les hommes participent davantage aux tâches domestiques à partir du moment où leur conjointe travaille à temps plein, le partage de ces tâches est loin d'être égal. La majorité des femmes qui occupent un emploi à temps plein continuent d'assumer entièrement ou en majeure partie la responsabilité des travaux domestiques quotidiens. Ces femmes font face au double fardeau d'un emploi rémunéré et des travaux domestiques non rémunérés.

Définition et mesure des travaux domestiques

Les données relatives aux travaux domestiques sont tirées de l'Enquête sociale générale effectuée par Statistique Canada en 1990 et portant sur la famille et les amis. Une section du questionnaire concernait les quatre tâches ménagères suivantes : la préparation des repas, la vaisselle, le ménage et la lessive ainsi que les travaux d'entretien intérieur et extérieur comme les réparations, la peinture, les travaux de menuiserie, l'entretien du gazon et le déneigement. Pour chacune de ces tâches, les répondants devaient indiquer qui participait à la tâche chez eux, quelle était la contribution de chaque personne et qui en avait la principale responsabilité. Les réponses multiples étaient acceptées pour la dernière question seulement si la responsabilité de la tâche était partagée également.

Dans le présent article, nous nous intéressons particulièrement à la troisième question, c'est-à-dire à qui incombe la principale responsabilité de chaque tâche, car la responsabilité dépasse l'accomplissement en soi de la tâche, pour englober la prévision, la planification et l'organisation du travail qui doit être fait. Elle comprend en outre la gestion du temps, des personnes et des ressources. Néanmoins, la responsabilité des tâches ménagères et le temps effectivement consacré à leur accomplissement sont fortement interreliés.

Une personne répondait pour tous les membres du ménage. Par conséquent, les données traduisent la perception de ce répondant à l'égard de la répartition des tâches dans son foyer. Indépendamment de la personne interviewée, il était en général reconnu que les femmes assumaient la principale responsabilité des tâches ménagères. Toutefois, comme on pouvait s'y attendre, les hommes considéraient généralement qu'ils participaient plus aux tâches domestiques que leurs conjointes ne le laissaient entendre, et vice-versa. Ainsi, dans les familles où les deux conjoints travaillaient à temps plein, 15 % des hommes ont déclaré qu'ils s'occupaient seuls de la préparation des repas, alors que 10 % des femmes seulement ont indiqué que leur conjoint était en charge de cette tâche.

Pour la plupart des variables, ces différences n'avaient pas d'importance, puisque les résultats étaient fondés sur l'échantillon complet et que, par conséquent, ils représentaient la moyenne des réponses fournies par les hommes et les femmes. Seules les données relatives au revenu faisaient exception. En effet, les répondants déclaraient leur propre revenu, et non celui de leur conjoint. L'analyse du revenu des femmes et des travaux domestiques est donc fondée sur l'information fournie par les répondants de sexe féminin, de sorte que la division des travaux domestiques est présentée du point de vue des femmes (la même observation vaut pour les données correspondantes relatives aux hommes). Cette situation introduit un certain biais de déclaration.

La population dont il est question dans cet article est constituée de couples, mariés ou vivant en union libre, qui avaient des enfants de 18 ans ou moins à la maison. Seuls les couples où les deux conjoints étaient âgés de 15 à 64 ans et où au moins l'un d'entre eux exerçait un emploi ont fait partie de l'analyse.

Un travail d'homme

Si les tâches ménagères sont en général assumées par les femmes, les travaux de réparation, d'entretien et de jardinage semblent plutôt être sous la responsabilité des hommes. Ceci varie peu en fonction de la situation des conjoints vis-à-vis de l'activité sur le marché du travail, quoique les hommes dont la conjointe reste à la maison ou travaille à temps partiel reçoivent davantage d'aide pour ces travaux.

En 1990, dans 79 % des familles où les deux conjoints détenaient un emploi rémunéré, l'homme était en charge des travaux de réparation, d'entretien et de jardinage. La proportion correspondante dans les familles où la femme ne travaillait pas à l'extérieur du foyer était de 77 %.

La nature de la responsabilité pour ces corvées est différente de celle des travaux ménagers. À la différence des tâches domestiques comme la préparation des repas, qui doit être effectuée chaque jour, et la lessive, qui est généralement nécessaire au moins une fois par semaine, plusieurs corvées de réparation, d'entretien et de jardinage ne sont faites qu'une fois par année, et peuvent souvent être

différées indéfiniment. Il est également plus commun de recruter de l'aide de l'extérieur pour ces corvées que pour les travaux ménagers.

Emploi du temps

Selon l'Enquête sociale générale de 1986, la préparation des repas, la vaisselle, le ménage et la lessive sont les tâches ménagères que les Canadiens de 15 ans et plus effectuent le plus souvent. Ces corvées obtiennent le plus haut taux de participation quotidienne, allant de 11 % pour la lessive à 51 % pour la préparation des repas. De plus, ces tâches comptent pour 78 % (9 heures et 34 minutes) du temps total (12 heures et 15 minutes) que les gens passent en moyenne chaque semaine à effectuer des travaux ménagers. Cela peut vouloir dire que le temps alloué quotidiennement aux travaux domestiques est le plus difficile à gérer en combinaison avec celui du travail à temps plein rémunéré.



Tableau **Taux de participation et temps moyen consacré aux tâches ménagères, population de 15 ans et plus, 1986**

Source : Enquête sociale générale, 1986

Notes

Note 1

L'Enquête sociale générale (ESG) a été créée par Statistique Canada en 1985 afin, d'une part, d'observer l'évolution des conditions de vie et du bien-être des Canadiens et, d'autre part, de fournir des renseignements sur diverses questions sociales d'intérêt courant ou en voie de développement. Les données sont recueillies chaque année auprès d'un échantillon aléatoire de ménages. Environ 13 500 personnes ont été interviewées en 1990. La population cible est constituée de personnes de 15 ans et plus, à l'exception des résidents à temps plein des établissements institutionnels et des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Pour de plus amples renseignements au sujet de l'enquête, veuillez rejoindre Douglas Norris au (613) 951-2572.

Note 2

Les renseignements de 1967 sont fondés sur des données non publiées tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs, qui se rapportent aux familles comptant des enfants de moins de 16 ans.

Note 3

Les 3 % restants étaient composés des couples d'actifs dont la femme travaillait à temps plein et son conjoint à temps partiel, ou dont les deux conjoints travaillaient à temps partiel, et des couples dont la femme travaillait à temps plein et dont le conjoint était inactif. Les répondants qui n'ont pas déclaré leur situation vis-à-vis de l'activité sur le marché du travail ont également été inclus dans cette catégorie résiduelle.

Note 4

Un système de points a été utilisé pour déterminer à qui incombait la responsabilité des travaux ménagers. À chaque fois qu'il était constaté qu'une personne avait la responsabilité principale pour la préparation des repas, la vaisselle ou le ménage et la lessive, elle obtenait un point. Si la responsabilité pour une corvée était partagée également, chaque partenaire obtenait un point. Puisque les travaux ménagers quotidiens consistaient en trois corvées, le pointage maximum qu'il était possible d'atteindre était de trois points. Par exemple, la catégorie «femme généralement» comportait les pointages suivants : F=3 H=2, F=3 H=1 et F=2 H=1.

Note 5

Il est difficile d'interpréter les données relatives à la satisfaction. En règle générale, il est plus acceptable, d'un point de vue social, d'être satisfait que d'être insatisfait de sa vie personnelle. Par conséquent, il est possible que le degré de satisfaction déclaré par les répondants soit exagéré, selon la nature de la question.

Documents consultés

- COVERMAN, S. «Explaining husbands' participation in domestic labor», dans *The sociological quarterly*, vol. 26, n° 1 (1985), p.81-97.
- HAAS, L. «Domestic role sharing in Sweden», dans *Journal of marriage and the family*, vol. 43 (November 1981), p.957-967.
- STATISTIQUE CANADA. *L'emploi du temps, Enquête sociale générale, Série analytique*, catalogue 11-612F, n° 4 (août 1991).

Auteur

Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages de Statistique Canada.

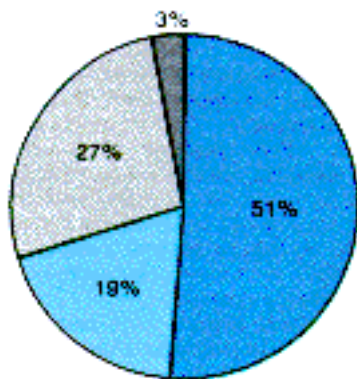
Source





L'emploi et le revenu en perspective, Automne 1993, Vol. 5, n° 3 (n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada).



Graphique A

La majorité des parents travaillaient à temps plein.



- L'homme travaillait à temps plein et ...
- ... sa conjointe travaillait à temps plein 
- ... sa conjointe travaillait à temps partiel 
- ... sa conjointe était inactive 
- Autres * et non déclaré 

Source : Enquête sociale générale de 1990

* Comprend les autres situations des hommes et des femmes vis-à-vis de l'activité sur le marché du travail.

Tableau 1

Responsabilité en ce qui a trait aux tâches ménagères chez les parents de moins de 65 ans, selon la situation du couple vis-à-vis de l'activité sur le marché du travail, 1990

Tâche ménagère et situation vis-à-vis de l'activité sur le marché du travail	Total*	Responsabilité principale			
		Femme seulement	Homme seulement	Femme et homme également	Autre**
%					
Préparation des repas					
Deux soutiens travaillant à temps plein	100	72	13	12	2
Deux soutiens, homme travaillant à temps plein, femme travaillant à temps partiel	100	86	7	6	--
Un soutien, homme travaillant à temps plein	100	89	5	5	--
Vaisselle					
Deux soutiens travaillant à temps plein	100	59	16	15	6
Deux soutiens, homme travaillant à temps plein, femme travaillant à temps partiel	100	72	9	10	3
Un soutien, homme travaillant à temps plein	100	78	7	8	3
Ménage et lessive					
Deux soutiens travaillant à temps plein	100	74	7	13	3
Deux soutiens, homme travaillant à temps plein, femme travaillant à temps partiel	100	86	4	6	--
Un soutien, homme travaillant à temps plein	100	86	4	7	--

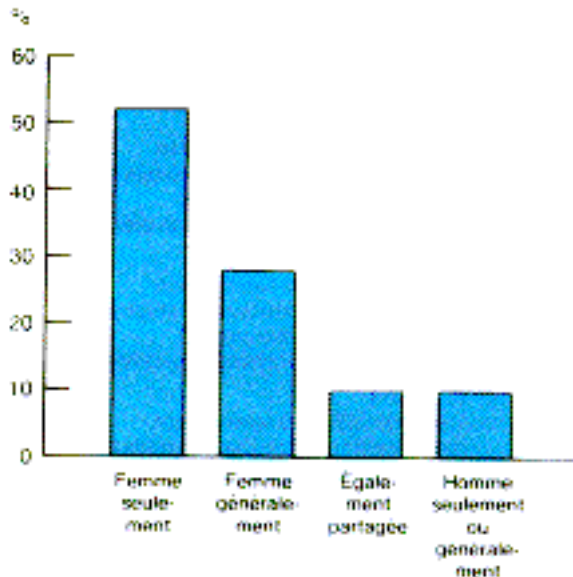
Source : Enquête sociale générale, 1990

** Il est possible qu'en raison de la non-réponse la somme des composantes ne corresponde pas au total indiqué.*

*** Une personne autre que l'homme ou la femme assume la responsabilité principale de la tâche.*

Graphique B

Dans les couples où les deux conjoints travaillaient à temps plein, la responsabilité des tâches ménagères incombait majoritairement aux femmes.

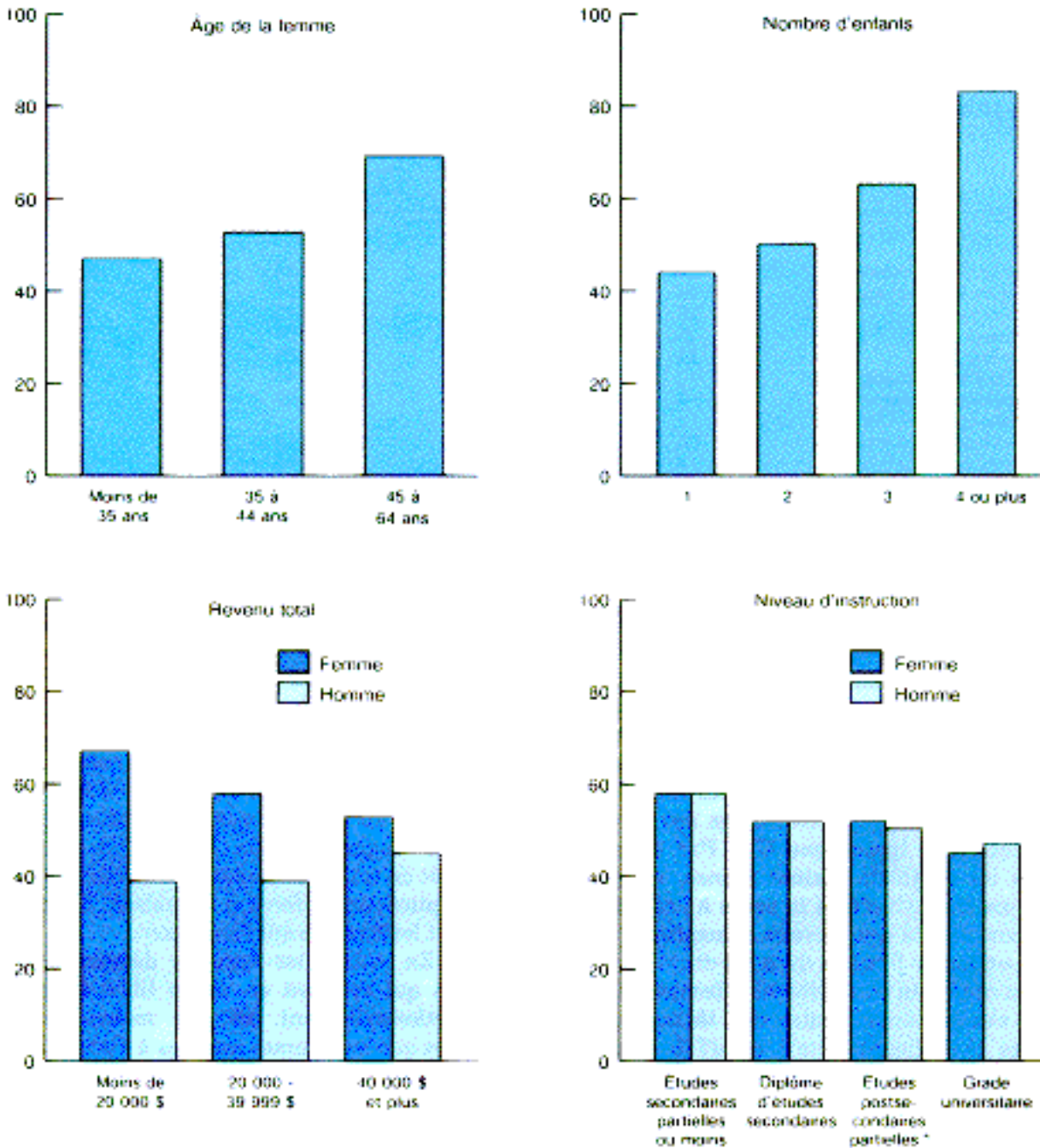


Source : Enquête sociale générale de 1990

Graphique C

La responsabilité des femmes en matière de travaux domestiques variait en fonction des caractéristiques du couple.

% de femmes assumant seules cette responsabilité dans les couples d'actifs

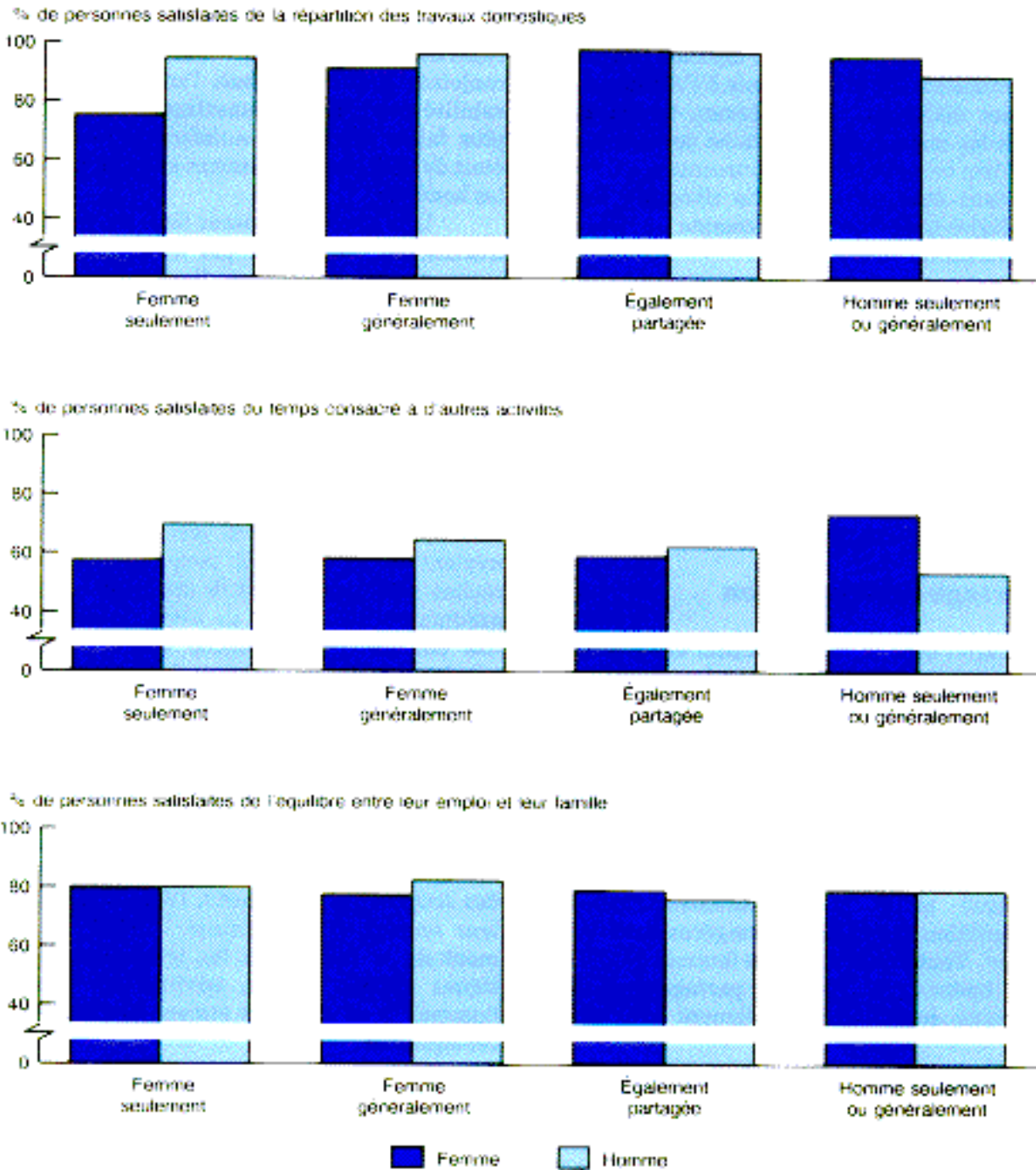


Source : Enquête sociale générale de 1990

* Inclut les personnes ayant obtenu un certificat ou un diplôme

Graphique D

La responsabilité en matière de travaux domestiques influe sur la satisfaction personnelle des membres de couples d'actifs.



Source : Enquête sociale générale de 1990

Taux de participation et temps moyen consacré aux tâches ménagères, population de 15 ans et plus, 1986

	Taux de participation quotidienne			Temps consacré par semaine		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	%			heures : minutes		
Ensemble des tâches	69	52	85	12:15	6:53	17:30
Préparation des repas	51	29	72	3:51	1:24	6:11
Vaisselle	35	15	54	1:31	:35	2:27
Ménage	28	10	46	3:09	1:03	5:08
Lessive	11	2	20	1:03	:07	1:59
Autres tâches ménagères	9	7	10	:42	:42	:42
Réparation (maison)	6	9	2	1:03	1:45	:21
Jardinage/soins des animaux domestiques	5	5	5	:14	:21	:14
Nettoyage à l'extérieur	4	7	2	:28	:56	:14
Déplacements pour les travaux domestiques	2	2	1	:07	:07	:07
Raccommodage	1	0	2	:07	:00	:14

Source : Enquête sociale générale, 1986